



Primes sur objectifs inatteignables quels recours

Par **Lara2**, le **02/05/2018** à **11:24**

Bonjour,

Le sujet a déjà été évoqué mais un point reste dans l'ombre.

Depuis 4 ans dans une TPE, nous sommes sujets à primes sur objectifs quantitatifs fixés par l'employeur qui nous demande de les signer sans que ce dernier point soit inscrit au contrat de travail (signature). L'entreprise est censée nous présenter les objectifs en janvier. Elle l'a fait après mult relances en avril dernier.

Le nouveau management nous demande une augmentation de près de 40% alors que la tendance marché est négative.

Les objectifs sont inatteignables. Ce fait a été exprimé par mail à la direction qui malgré relance ne répond pas ou nous demande d'attendre.

Comment pouvons nous agir sans rentrer au contentieux.

Sur quoi se baser en l'absence d'objectifs 2018 rationnels pour ne pas perdre sur notre rémunération ?

Pour info voici les objectifs fixés les années précédentes 2016 : +12, 2017 : +20% - 2018 +38%

Merci de votre aide précieuse

Par **P.M.**, le **02/05/2018** à **11:44**

Bonjour,

Je ne vois pas comment vous pourriez agir autrement qu'en relançant l'employeur ou en vous rapprochant des Représentants du Personnel si vous ne voulez pas entrer en contentieux...